



COMMUNE DE FOUSSEMAGNE

Territoire de Belfort

République Française

ARRETE MUNICIPAL N° 274

Délégation de signature au Président de la CCTB pour l'instruction des autorisations d'occupation des sols

Le Maire de la Commune de FOUSSEMAGNE :

VU :

- les articles R.410-5 et R423-15 du Code de l'Urbanisme, prévoyant que le Conseil Municipal peut décider de confier l'instruction des autorisations relatives à l'occupation du sol à un groupement de collectivités territoriales,
- l'article L.423-1 du Code de l'Urbanisme, permettant au maire, pour l'instruction des dossiers d'autorisations ou de déclarations, de déléguer sa signature aux agents chargés de l'instruction des demandes,
- la délibération du Conseil Communautaire en date du 10/09/2014, habilitant les services de la Communauté de Communes du Tilleul et de la Bourbeuse à instruire pour le compte des communes toujours compétentes pour l'exercice du droit des sols, les autorisations d'urbanisme relevant de leur compétence,
- la délibération du Conseil Municipal de la commune de FOUSSEMAGNE en date du 07/11/2014, autorisant le Maire à signer une convention, relative à l'instruction des autorisations et actes liés à l'occupation du sol, avec la Communauté de Communes du Tilleul et de la Bourbeuse,

ARRETE

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée à M. Michel NARDIN, président de la Communauté de Communes du Tilleul et de la Bourbeuse, aux fins de signer dans le cadre de l'instruction des autorisations d'occupation des sols, les actes suivants :

- Notification de prolongation des délais d'instruction des dossiers d'autorisation d'occupation des sols,
- Notification des demandes de pièces complémentaires des dossiers précités,
- Demandes d'avis des services extérieurs sur les dossiers précités ;

Article 2 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'application du présent arrêté, dont ampliation sera adressée à Mme Amandine DEBLAY et Mme Marie FESSLER, agents chargés de l'Urbanisme.



Foussemagne, le 6/2/15

Le Maire, S. PICARD